

Arrêté N° CAI_2511_03_elec
portant proclamation des résultats
pour les élections de renouvellement des collèges
usagers aux Conseils d'administration, académique et
des pôles Humanités, Sociétés, Santé et Sciences et
Technologie de Nantes Université

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 719-1 à D. 719-40 ;

VU le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

VU la délibération CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts ;

VU la délibération n°20211216-02 du 16 décembre 2021 portant élection de Carine BERNAULT en tant que présidente de Nantes Université ;

VU l'arrêté N° CAI_2511-01_elec portant organisation des élections de renouvellement des collèges usagers aux Conseils d'administration, académique et des pôles Humanités, Sociétés, Santé et Sciences et Technologie de Nantes Université ;

VU l'arrêté N° CAI_2511-02_elec portant recevabilité des candidatures pour les élections de renouvellement de certains collèges aux Conseils d'administration, académique et des pôles Humanités, Sociétés, Santé et Sciences et Technologie de Nantes Université ;

VU les procès-verbaux de dépouillement des scrutins du 27 novembre 2025 ;

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE N°1 : OBJET DE L'ARRETE

Le présent arrêté a pour objet de proclamer les résultats des élections de renouvellement des collèges usagers aux Conseils d'administration, académique et des pôles Humanités, Sociétés, Santé et Sciences et Technologie de Nantes Université.

ARTICLE N°2 : PROCLAMATION DES RESULTATS

Selon procès-verbaux annexés, sont proclamés élus :

Scrutin n°1-Conseil d'administration-USAGERS

Nombre de siège à pourvoir : 5 titulaires + 5 suppléants

Listes	Candidats	Résultat
BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes	1. OGER Bérénice	Titulaire
	2. PEAUDEAU Matis	Titulaire
	3. ROTROU Emilie	Suppléante
	4. BRISSET Léandre	Suppléant
Union Pirate, contre la précarité et l'extrême droite : Antifasciste, solidaire, écolo & féministe	1. POUILLOT Théophile	Titulaire
	2. SALAÛN--BLÉCON Malou	Suppléante
Solidaires Étudiant-e-s syndicat de luttres contre la précarité et l'extrême droite !	1. CLOAREC Armel	Titulaire
	2. GERMAIN Myrtille	Suppléante
UNI: contre les blocages pour ta réussite !	1. SCARPA Agathe	Titulaire
	2. RIVET Max	Suppléant

Scrutin n°2-Conseil académique : Circonscription composantes hors pôle et services universitaires-USAGERS

Nombre de siège à pourvoir : 1 titulaire + 1 suppléant

Listes	Candidats	Résultat
BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes	1. GERVAIS Jelena	Titulaire
	2. PAILLOU Tanguy	Suppléant

Scrutin n°3-Conseil académique : Circonscription Etablissements-composantes-USAGERS

Nombre de siège à pourvoir : 1 titulaire + 1 suppléant

Listes	Candidats	Résultat
Solidaires Étudiant-e-s syndicat de luttres contre la précarité et l'extrême droite !	1. PICHOT Eloi	Titulaire
	2. BRUNEAU Line	Suppléante

Scrutin n°4-Conseil académique : Circonscription HUMANITES-USAGERS

Nombre de siège à pourvoir : 4 titulaires + 4 suppléants

Listes	Candidats	Résultat
Union Pirate, contre la précarité et l'extrême droite : Antifasciste, solidaire, écolo & féministe	1. TROGER BOUSSEAU Eloïse	Titulaire
	2. BREGARD Vicente	Titulaire
	3. LALOUX VATINET Maëlle	Titulaire
	4. CREMADES Théo	Suppléant
	5. BUJARD Valisoa	Suppléante

Listes	Candidats	Résultat
	6. BARROCA--PACCARD Evan	Suppléant
Solidaires Étudiant-e-s syndicat de luttes contre la précarité et l'extrême droite !	1. JACOB Celine	Titulaire
	2. DEFOND Charly	Suppléant

Scrutin n°5-Conseil académique : Circonscription SOCIETES-USAGERS

Nombre de siège à pourvoir : 4 titulaires + 4 suppléants

Listes	Candidats	Résultat
BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes	1. GICQUEL Ewan	Titulaire
	2. DANILO Manon	Suppléante
Union Pirate, contre la précarité et l'extrême droite : Antifasciste, solidaire, écolo & féministe	1. ESNEAULT Anatole	Titulaire
	2. IDELON-RITON Camille	Suppléante
UNI: contre les blocages pour ta réussite !	1. FIRMIN Paul	Titulaire
	2. LE SCAO Sofia	Suppléante
Solidaires Étudiant-e-s syndicat de luttes contre la précarité et l'extrême droite !	1. HIS Apolline	Titulaire
	2. ROUSSEAU Mathis	Suppléant

Scrutin n°6-Conseil académique : Circonscription SANTE-USAGERS

Nombre de siège à pourvoir : 4 titulaires + 4 suppléants

Listes	Candidats	Résultat
BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes	1. CHAILLOU Maëlyss	Titulaire
	2. LEVESQUE Mériadec	Titulaire
	3. CHARRIER Cylia	Titulaire
	4. TRONCHON Elouan	Suppléant
	5. QUESNEL Salomé	Suppléante
	6. CHAUVEL Lucas	Suppléant
Union Syndicale Santé : Contre les violences sexistes et sexuelles, pour plus de moyens et de respect pour les soignant-es	1. NIORT Soën	Titulaire
	2. DUONG DUC Marie	Suppléante

Scrutin n°7-Conseil académique : Circonscription SCIENCES et TECHNOLOGIE-USAGERS

Nombre de siège à pourvoir : 4 titulaires + 4 suppléants

Listes	Candidats	Résultat
BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes	1. BODIER Luis	Titulaire
	2. LANDEC Livie	Titulaire

Listes	Candidats	Résultat
	3. AVERTY Thomas	Suppléant
	4. LEMORDANT Louna	Suppléante
Union Pirate, contre la précarité et l'extrême droite : Antifasciste, solidaire, écolo & féministe	1. MOGA Erwan	Titulaire
	2. TENCHON Zoanyss	Suppléant
Solidaires Étudiant-e-s syndicat de luttes contre la précarité et l'extrême droite !	1. ROSSETTO Angélique	Titulaire
	2. BESTEL Matis	Suppléant

Scrutin n°8-Conseil de pôle HUMANITES -USAGERS

Nombre de siège à pourvoir : 4 titulaires + 4 suppléants

Listes	Candidats	Résultat
Union Syndicale : Union Pirate & Solidaires Étudiant-e-s	1. SALAÛN--BLÉCON Malou	Titulaire
	2. BREGARD Vicente	Titulaire
	3. LALOUX VATINET Maëlle	Titulaire
	4. CREMADES Théo	Titulaire
	5. TROGER BOUSSEAU Eloïse	Suppléante
	6. LE DU Evan	Suppléant
	7. LAMBIN Margot	Suppléante
	8. NEVEUX Tristan	Suppléant

Scrutin n°9-Conseil de pôle SOCIETES -USAGERS

Nombre de siège à pourvoir : 4 titulaires + 4 suppléants

Listes	Candidats	Résultat
BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes	1. CHARIER Laura	Titulaire
	2. BILLAUD Nolan	Titulaire
	3. BUISSON Lysandre	Suppléante
	4. BOURRIAU Alexis	Suppléant
Union Syndicale : Union Pirate et Solidaires Étudiant-e-s	1. POUILLOT Théophile	Titulaire
	2. HIS Apolline	Suppléante
UNI: contre les blocages pour ta réussite !	1. RIVET Max	Titulaire
	2. TASSO Alice	Suppléante

Scrutin n°10-Conseil de pôle SANTE -USAGERS

Nombre de siège à pourvoir : 5 titulaires + 5 suppléants

Listes	Candidats	Résultat
BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes	1. BULTEAU Maël	Titulaire
	2. DEUDE Anaëlle	Titulaire
	3. DANTO Ethan	Titulaire
	4. XEMARD Lylou	Titulaire
	5. VALLÉE Jules	Suppléant
	6. PERIDY Sarah	Suppléante
	7. TRONCHON Elouan	Suppléant
	8. JAULIN Ambre	Suppléante
Union Syndicale Santé : Contre les violences sexistes et sexuelles, pour plus de moyens et de respect pour les soignant·es	1. NIORT Soën	Titulaire
	2. DUONG DUC Marie	Suppléante

Scrutin n°11-Conseil de pôle SCIENCES et TECHNOLOGIE-USAGERS

Nombre de siège à pourvoir : 4 titulaires + 4 suppléants

Listes	Candidats	Résultat
BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes	1. QUINTIN André	Titulaire
	2. CADO Naomi	Titulaire
	3. COSSAIS Henri	Suppléant
	4. RISO-LEVI Karelle	Suppléante
Union Syndicale : Union Pirate et Solidaires Étudiant-e-s	1. CLOAREC Armel	Titulaire
	2. MOGA Erwan	Titulaire
	3. TENCHON Zoanyss	Suppléant
	4. AVRILLIER Iris	Suppléante

ARTICLE N°3 : PUBLICATION

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie de publication sur le site internet de Nantes Université.

ARTICLE N°4 : RECOURS CONTRE LES ELECTIONS

La commission de contrôle des opérations électorales instituée dans chaque académie est saisie, au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats, de toutes les contestations présentées par les électeurs, par la Présidente de Nantes Université ou par la Rectrice sur la préparation et le déroulement des opérations de vote ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin. Elle siège auprès du tribunal administratif Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Ile-Gloriette BP 24111 - 44041 Nantes Cedex

Elle doit statuer dans un délai de 15 jours.

Tout électeur ainsi que la Présidente de Nantes Université et la Rectrice ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le Tribunal Administratif de Nantes. Ce recours n'est valable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le Tribunal Administratif doit être saisi au plus tard le 6^{ème} jour suivant la décision de la commission de contrôle des opérations électorales.

Le Tribunal Administratif statue dans un délai maximum de deux mois.

ARTICLE N°5 : PRISE D'EFFET

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités.

ARTICLE N°6 : EXECUTION

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 27 novembre 2025.

La Présidente de Nantes Université

Carine BERNAULT

Extrait publié et transmis à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités, le :
Affiché le :



À Nantes, le 27/11/2025

Vu, l'arrêté n°2511-01_elec de la présidente de Nantes Université du 07/10/2025 portant organisation des élections de renouvellement des collèges usagers aux conseils d'administration, académique et des pôles Humanités, Sociétés, Santé et Sciences et Technologie de Nantes Université.

Vu, l'arrêté n°2511-02_elec de la présidente de Nantes Université du 18/11/2025 portant organisation des élections de renouvellement des collèges usagers aux conseils d'administration, académique et des pôles Humanités, Sociétés, Santé et Sciences et Technologie de Nantes Université.

Vu, l'arrêté de la présidente de Nantes Université du 27/11/2025 portant mesure utile pour assurer le maintien de l'ordre.

Durant l'élection des représentants des étudiants aux conseils centraux de Nantes Université, l'UNI constaté des faits ayant entravé le bon déroulement des opérations électorales et altéré la sincérité du scrutin.

Tout d'abord, nous tenons à signaler des comportements qui ont eu pour conséquence de troubler l'ordre public. En effet, le 25/11/2025 vers 9h, la tête de liste de l'UNI et un militant tractaient à l'IAE quand une quinzaine de militants revendiquant une appartenance à la mouvance antifasciste ont pris à partie nos militants en arrachant leurs tracts et en poussant notre tête de liste contre un mur. Ces individus avaient le visage dissimulé en dépit de la loi n°2010-1192 du 11 octobre 2010 relative à l'interdiction de la dissimulation du visage dans l'espace public, leur identification précise est donc impossible.

Vers 11h, un individu de ce même groupe a jeté de la colle forte et des paillettes au visage de militants de l'UNI.

Le même jour aux alentours de 13h, la tête de liste de l'UNI a été visée par les mêmes individus en lui jetant de la peinture au visage et sur son matériel informatique.

Le 26/11/2025 à 12h20, 4 militants revendiqués antifascistes ont jeté de l'urine et de la peinture et de la farine sur les militants et représentants de la liste de l'UNI qui tractaient conformément aux règles de la propagande électorale. Ces militants avaient pris le soin de dissimuler leur visage.

Le 27/11/2025 à 10h20, une douzaine de personnes ayant pris le soin de dissimuler leur visage ont pénétré dans le bâtiment droit de l'Université pour jeter du jus de compost et des excréments sur les militants et candidats de la liste de l'UNI.

De tels actes constituent des troubles à l'ordre public que la présidente de Nantes Université aurait dû prévenir en amont conformément à ses pouvoirs de police administrative afin d'assurer le déroulement des opérations électorales dans de bonnes conditions et où toutes les listes peuvent diffuser leur propagande dans les mêmes conditions.

La présidence de Nantes Université ne pouvait pas ignorer les risques de troubles à l'ordre public pesant autour des opérations électorales. En effet, le 06/11/2025, le président de l'UNI Nantes a prévenu le Préfet de région Pays de la Loire par courrier quant aux risques de troubles à l'ordre public susceptibles de se produire. Une réponse du préfet a été adressée le 21/11/2025 à la section de l'UNI Nantes ainsi qu'à la présidence de l'Université. La présidence de Nantes Université ne pouvait donc pas ignorer les risques qui pesaient autour de ces élections. La carence relevée dans sa capacité à assurer le maintien de l'ordre public ainsi que la sécurité des étudiants et candidats dans l'enceinte de l'Université constitue une faute susceptible d'engager la responsabilité de l'Université.

Par ailleurs, l'ensemble de ces actes sont de nature à « perturber les activités de l'établissement » comme prohibé par les arrêtés susvisés.

Les militants de l'UNI visés par ces agissements saisisront le procureur de la République dans le prochain jour pour que des plaintes soient déposées.

Par ailleurs, le 27/11/2025 à 10h39, le délégué de la liste de l'UNI a adressé un mail à la modération afin d'assurer la transmission d'un message aux listes de diffusion mises en place conformément aux arrêtés encadrant l'élection. Le message n'a jamais été transmis aux listes de diffusion avant la suspension des opérations de propagande alors que l'Union Pirate a pu diffuser un message.

Durant les trois jours d'élections, la liste de l'UNI a été ciblée par des messages diffamatoires et relevant du champ de l'injure publique lors d'interventions des listes concurrentes dans les amphithéâtres. De tels actes constituent des abus de liberté d'expression tels que visés par les arrêtés susvisés et réprimés par la législation en vigueur.

De plus, durant les opérations électorales, la liste Interasso a pratiqué de l'achat de voix assimilable à de la corruption. En effet, les représentants de cette liste cherchaient à obtenir les suffrages des étudiants en échange de crêpes. Ils s'assuraient que les étudiants votent pour leur liste afin de leur donner une crêpe. De telles pratiques réalisées à grande échelle sont de nature à entacher la sincérité du scrutin.

Ensuite, la liste présentée par la Cocarde Étudiante a été déposée de manière fallacieuse. En effet, une candidate figurant sur cette liste affirme avoir été la cible de pressions pour obtenir son acte de candidature. Si l'étudiante n'avait pas été la cible de pressions, elle n'aurait jamais consenti à figurer sur cette liste et la Cocarde Étudiante n'aurait pas pu prétendre à déposer sa candidature aux élections dans la mesure où la liste a été déposée avec le nombre minimum de candidats. Une telle manoeuvre a altéré la sincérité du scrutin.

Enfin, malgré l'arrêté suspendant les opérations de propagande le 27/11/2025, la liste de l'Union Pirate a poursuivi la distribution de tracts à proximité du tramway sur le campus sciences de Nantes Université. De tels actes constituent une rupture d'égalité entre les candidats et est de nature à porter atteinte à la sincérité du scrutin.

L'ensemble des faits mentionnés constituent des violations des arrêtés relatifs à l'organisation des opérations électorales. Ils sont de nature à altérer la sincérité du scrutin et l'équité entre les candidats.



L'UNI ainsi que les personnes visées par ces propos et actes répréhensibles se réservent le droit d'engager l'ensemble des recours qui leurs sont ouverts.

À Nantes, le 27/11/2025

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Rubens Strachan

Bonsoir, voici ci-dessous les éléments que nous souhaitons porter au procès-verbal :

Nous souhaitons porter au procès verbal les propos tenus par des militants de la liste de la "Cocarde Etudiante" de manière répétés, je cite "pédophiles", en direction de militant.es des listes "Union Pirate" et "Solidaires Etudiant.es". Ces événements ont eu lieu mardi après-midi, sur le campus du Tertre.

Nous souhaitons également signaler que des militant.es de la liste INTERASSO ont avancé les arguments infondés d'un financement de notre syndicat étudiant par des partis politiques.

Union Pirate Nantes

Syndicat étudiant de Nantes Université

La liste BOUGE TON CAMPUS avec InterAsso Nantes et tes associations étudiantes déplore le climat de tension dans lequel s'est déroulé la fin de ces élections. Les faits n'ont pas permis que le scrutin se déroule normalement en garantissant une démocratie complète.

Nous dénonçons les méthodes de mailing de l'UNI menant à la confusion au sein du Conseil Académique Société. Des éléments de langage de notre liste se basant sur le modèle associatif, les associations étudiantes des campus et le projet sont ressortis, amenant des questionnements chez les étudiantes et les étudiants.

Cela a porté atteintes aux véritables associations du territoires qui oeuvrent tous les jours pour les étudiantes et étudiants du pôle société.

InterAsso Nantes